

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2014

**ETAIENT PRESENTS :** Mmes et Mrs SALLIOU P. (maire) DURAND A. - DEREAT JY. - FREMONT L. - HENRY B. - LE FOLL M. – THOMAS D. (adjoints) – ANGER M. – CREEL G. - GUENNIC MT. - JONET S. - LE BAIL J. – LE GUILLOU G. LE VEZOUET JP. – MORICE Y. – RINFRAY B.

### **ABSENTS EXCUSES :**

- Mme MABIN B. qui a donné pouvoir à M. SALLIOU P.

### **ABSENTS :**

- Mme BOULANGE F.  
- M. JACOB JL.  
- Mlle MARTIN E.  
- M. MORISSEAU M.

M. Loïc Frémont a été nommé secrétaire de séance.

Avant de débiter la séance de conseil, M. le Maire tient à remercier tout particulièrement les élus qui ne se représentent pas lors des prochaines élections municipales pour leur totale implication lors du mandat.

### **I Approbation du PV de la dernière séance**

M. le Maire demande s'il y a des observations concernant le PV de la séance du 3 mars dernier. Aucune remarque n'étant formulée, le PV est adopté à l'unanimité.

### **II Approbation modification n°2 du PLU**

Mme Annick Durand explique que cette modification consiste à ouvrir à l'urbanisation les terrains appartenant à M. et Mme Guy Foucaut, classés en zone AUYas, situés au nord-est de l'espace commercial Saint-Loup. L'enquête publique a eu lieu du 13 janvier au 13 février 2014. Mme Annick Durand donne lecture du rapport de M. Roger Goarnisson, commissaire enquêteur. Elle évoque notamment les remarques formulées par M. Daniel Duval, membre de l'association « ACTE », qui s'oppose à la création de cette zone.

M. Loïc Frémont déclare qu'il ne faut pas confondre la DUP et la modification du PLU, car il ne s'agit pas du même périmètre. En conclusion, M. le commissaire enquêteur a émis un avis favorable. En effet, les quatre zones actuelles, au sein de Guingamp Communauté, ne peuvent plus accueillir de nouvelles entreprises commerciales. De plus, l'impact du projet est réduit en matière agricole, du fait que M. Guy Foucaut part en retraite et souhaite vendre ses parcelles à Guingamp Communauté. M. le commissaire enquêteur rajoute qu'il n'y aura que deux accès à cette zone. L'environnement sera également préservé par la plantation de 450 mètres de haies en remplacement de 150 mètres de haies détruites.

M. le Maire souligne la volonté de Gamm Vert de s'installer sur ces terrains. Il précise que, lors du dernier conseil communautaire, Guingamp Communauté a « acté » l'acquisition des terrains « Foucaut ». M. Loïc Frémont précise que cette délibération visait la modification de la clause suspensive du compromis d'achat des terrains, celle-ci étant désormais liée à la modification du PLU et non plus à l'obtention de la DUP.

Après lecture du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, à l'unanimité, le conseil approuve la modification n°2 du PLU. M. le Maire évoque la probabilité d'un recours devant le tribunal administratif par l'association « ACTE ».

Au sujet de la relation des débats au conseil communautaire, relatif à la délibération modificative du compromis d'achat des terrains « Foucaut », M. le Maire fait part de son indignation suite à l'article publié dans le journal « L'Echo » par le journaliste Fanch Le Pivert. En effet, selon ce dernier, M. Salliou aurait adressé les propos suivants : « *Petit Idiot, va-t'en* », à l'encontre de M. Gwendal Rioual lors du dernier conseil communautaire, propos qui ont été démentis par l'intéressé lui-même. Un rectificatif va être publié dans l'édition du 19 mars du journal.

### **III Approbation révision n°1 du PLU**

Mme Annick Durand explique que, en vue d'accueillir le centre de formation d'En Avant de Guingamp au Rucaër, il est nécessaire de procéder à une révision du PLU pour transformer des terrains sis en zone A en zone U1. Mme Annick Durand précise que c'est M. Gérard Bourjon qui a été désigné commissaire enquêteur. L'enquête publique s'est déroulée du 10 janvier au 10 février dernier.

Après enquête publique et avis favorable de M. le commissaire enquêteur, le conseil est amené à délibérer en faveur de cette révision.

Mme Annick Durand déclare que la chambre d'agriculture n'est pas opposée au projet. En effet, pour préserver l'espace bocager, une reconstruction des haies est envisagée, et un suivi environnemental d'une durée de cinq ans est programmé. Lecture est faite du rapport et conclusions du commissaire enquêteur.

A l'unanimité, le conseil approuve la révision n°1 du PLU.

### **IV Acquisitions foncières**

M. le Maire explique que, suite à la mise aux enchères publiques des terrains appartenant à M. et Mme Patrick Le Roux, situés à Saint -Illut, d'une superficie de 12 ha 93 a 71 ca, la SAFER a acquis ces parcelles, et souhaite les rétrocéder en partie à la commune, au prix de 53 490 € plus les frais d'actes notariés estimés à 2 200 €

Dans un premier temps, M. le Maire propose de rencontrer la famille Le Roux, et garantir son maintien sur l'exploitation jusqu'au terme de son activité.

A l'unanimité, le conseil décide d'acquérir ces terrains au prix indiqué et autorise le Maire à signer l'acte d'achat desdites parcelles.

## **V Questions diverses**

### **Convention journée de la femme**

Comme tous les ans, M. le Maire propose de soumettre à l'approbation du conseil la signature de la convention relative à la journée de la femme entre les communes de Grâces, Pabu et Ploumagoar.

Mme Sylvie Jonet fait le point sur cette journée et regrette le manque de participation à l'atelier théâtre organisé à Pabu.

M. le Maire remercie vivement Mme Sylvie Jonet pour son implication.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la signature de cette convention.

### **Rythmes scolaires**

M. le Maire remercie vivement M. Jean-Yves Déréat pour son totale implication concernant ce dossier.